



Une école sereine ? Le ministre en rêve mais ne s'en donne pas les moyens :

Le SNUipp-FSU lance l'alerte sociale !

Le ministre de l'éducation ne souhaite pas que l'école devienne un « champ de bataille... » mais il y a des mèches allumées sous quelques dossiers qui risquent bien de les faire exploser.

Les moyens de la rentrée : malgré une dotation positive nationale de 2355 postes, les besoins ne seront pas couverts. Que l'on soit en Seine-Saint-Denis, dans le Nord ou le Morbihan, les effectifs par classe vont continuer d'augmenter, le recours aux contractuels pour assurer les remplacements ou les classes à l'année, va se généraliser et l'on ne verra toujours pas de reconstruction des RASED. L'an passé dans notre département, 250 contractuels sont venus abonder la brigade de remplacement, combien seront-ils cette année ?

En Seine-Saint-Denis depuis l'annonce d'une dotation de 147 postes supplémentaires pour la rentrée 2014, le SNUipp-FSU dénonce l'insuffisance de cette enveloppe puisqu'il faudra accueillir 2370 élèves nouveaux, créer des classes de TPS (-3ans), des postes de maitres supplémentaires, donner du temps de concertation en REP+, augmenter la brigade de remplacement...

Les enseignants de seulement 58 écoles classées en REP+ pourront bénéficier de temps d'allègement de classe pour de la concertation et de la formation. Pour tous ceux qui travaillent dans les 752 autres écoles, rien : ni formation continue, ni reconnaissance, ni amélioration de salaires et un temps de concertation rendu impossible à organiser par la réforme des rythmes scolaires.

Lors du CTSD du 26 juin 2014, nous avons fait la preuve de cette insuffisance de postes puisque bilan fait des ouvertures et fermetures programmées pour la rentrée, plus de 100 écoles maternelles et élémentaires dont 50 en éducation prioritaire, restent largement au-dessus des seuils d'ouverture en vigueur dans notre département. Les conditions de travail des enseignants ne seront donc en rien améliorées.

Le ministre souhaite « une école sereine et bienveillante »... Comment pourrait-elle l'être quand le ministre reste sourd aux demandes d'une grande partie de la communauté éducative de surseoir à la généralisation de la réforme des rythmes qui ne répond pas aux besoins réels des élèves ?

L'entêtement de ce gouvernement à maintenir le cap d'une politique d'austérité qui fait des ravages en fragilisant les services publics, en s'attaquant aux protections sociales et aux salaires, rend impossible les investissements dont l'école a besoin pour changer réellement.

La création de 60 000 postes en 5 ans est fortement en contradiction avec le pacte de responsabilité. Ce gouvernement ira-t-il au bout des intentions annoncées ? L'attractivité du métier qui devait être relancée reste en berne : au concours PE de 2014 ce sont 685 postes offerts qui ne seront pas couverts faute de lauréats.

Les salaires, bloqués depuis 4 ans, ne sont pas à la hauteur du niveau de qualification, le manque de mobilité qui rend quasi impossible les mutations, les conditions de travail plus que difficiles sur certains territoires, composent un tableau du métier qui ne fait guère envie aux jeunes.

Ces dossiers que le ministre ignore ou fait mine d'ignorer risquent bien d'occuper le devant de la scène en cette rentrée tant les enseignants sont excédés par l'absence de réponses de la part d'un gouvernement élu sur un engagement de dialogue social.

Dès le mois de juin le SNUipp-FSU a lancé une alerte sociale au niveau national, il construira les actions nécessaires et posera la question de la grève.

Le SNUipp-FSU 93 a appelé les enseignants à se mobiliser dès le jour de la rentrée avec les parents pour dénoncer les conditions d'apprentissage dégradées dans toutes les écoles qui n'ont pas obtenu le respect des seuils. Le SNUipp-FSU 93 a déposé un préavis de grève pour la période de la rentrée pour permettre aux enseignants qui l'estimeront nécessaire, de se mobiliser sous cette forme. Le gouvernement doit répondre aux revendications légitimes des enseignants.

**Martine Caron
Rachel Schneider**



Rythmes and Blues...

Depuis la parution du décret de janvier 2013, les enseignants avec le SNUipp-FSU ont dit aux 2 ministres successifs : cette réforme n'est pas bonne et ce n'est pas celle qu'il fallait faire. «Vendue» comme essentielle dans la réussite scolaire des enfants, le résultat de sa mise en place sur le terrain dément cette campagne de promotion. C'est plutôt le gâchis et la division qui marquent cette réforme. Bien loin de l'intérêt des enfants ce sont les contraintes budgétaires inégales sur le territoire qui dictent les emplois du temps des écoles décidés par les maires. Par manque de personnels formés, de locaux : c'est la solution la moins coûteuse qui détermine le choix des maires.

Les activités péri-scolaires représentent un coût que les budgets municipaux des communes pauvres ne peuvent assumer alors, pour répondre à l'injonction du ministre, les maires font le minimum obligatoire. Les journées des enfants ne font officiellement que 5H15 d'enseignement au lieu de 6 mais avec une matinée supplémentaire. Cela ne représente pas vraiment l'allègement attendu et l'ouverture vers des activités sportives, artistiques et culturelles ne concerne qu'un nombre restreint d'élèves. Par contre cela s'accompagne souvent d'un allongement de la pause méridienne dans des conditions d'accueil inchangées pour les élèves. Le temps de présence sur le lieu de travail est allongé pour les enseignants sans pour autant répondre à toutes les exigences liées à la réalisation des 108h.

Sur cette question les avis et les intérêts des uns et des autres sont divergents on le sait mais le gouvernement n'a pas permis de faire évoluer la réforme positivement. Les enseignants ont raison de s'y opposer quand les conditions ne sont pas réunies pour qu'elle représente un mieux d'école.

C'est ce que le SNUipp-FSU réclame, l'amélioration des conditions d'enseignement avant toute autre considération. Or le temps scolaire n'est plus celui qui détermine l'organisation, les horaires des écoles, la référence est le «hors» temps scolaire.

Le SNUipp-FSU réclame toujours la suspension partout où les équipes l'estiment nécessaire, sa non généralisation et la réécriture complète du décret Peillon.

L'organisation des 108 h doit être totalement revue avec la fin des APC. Le temps de concertation doit pouvoir être réintégré dans l'emploi du temps régulier des écoles.

Ce sont les besoins liés au temps scolaire et à sa réalisation (concertation, formation) qui doivent primer sur le reste dans un cadre national.

Le CDEN du 4 juillet en Seine-Saint-Denis a validé les horaires des 40 villes du département, les organisations syndicales ont voté contre car ces horaires n'ont pas l'approbation des enseignants.

La totalité des horaires figurent sur le site de la DSDEN. Pour un grand nombre de villes l'avis des conseils d'écoles n'a pas été sollicité ou respecté. On peut constater que 24 villes ont opté pour un horaire fixe chaque jour, 6 villes pour une alternance 2 après-midi courts / 2 après-midi longs, 10 villes ont opté pour un après midi libéré par semaine (décret Hamon) et concentré les TAP sur cet après midi. Pour 3 villes (Aulnay, Gagny et Montfermeil) c'est le samedi matin qui a été retenu plutôt que le mercredi matin.

Le SNUipp-FSU 93 a demandé que toutes les organisations horaires puissent être revues pour l'an prochain et considérées comme expérimentales pour une année. Nous avons demandé un bilan sérieux de l'application de la réforme dans toutes les villes et pour cela un comité de suivi doit être créé. Le DASEN a manifesté la même volonté. Le comité de suivi départemental ne sera pertinent que s'il existe des comités de suivi locaux. Partout les enseignants doivent exiger la création de comités de suivi locaux afin d'évaluer les conséquences de la réforme : ce sont bien les enseignants qui seront les mieux placés pour décrire la réalité des transformations du temps scolaire.



**Avec le SNUipp-FSU,
faisons-nous entendre !**

Martine Caron

et le temps de concertation ?

Avant la réforme Darcos de 2008, le temps de concertation des enseignants était inscrit dans l'emploi du temps régulier des écoles : un samedi matin sur trois était sans élève, et les enseignants disposaient de 3 heures pour la réflexion pédagogique en équipe. Le temps de classe des élèves était de 26h hebdomadaires en moyenne, avec deux semaines de 27h suivies d'une semaine de 24h. La réforme Darcos, en supprimant le samedi matin, a diminué le temps de classe pour tous les élèves à 24h par semaine, et a annualisé le temps de concertation des enseignants.

Le décret Peillon du 24 janvier 2013 rend impossible l'alternance de semaines de plus de 24h de classe et de semaines de moins de 24h et le décret Hamon du 7 mai 2014, «portant autorisation d'expérimentations», ne permet pas non plus.

Ainsi, on peut considérer qu'en l'état, la réforme des rythmes scolaires sacrifie le temps de concertation des enseignants :

- le mercredi (ou le samedi) matin, est dorénavant un temps de classe sans possibilité d'alternance ;
- le mercredi après-midi, que le SNUipp exigeait de voir «sanctuarisé», risque d'être utilisé pour les heures d'animation pédagogique ;
- l'après-midi hebdomadaire libéré, rendu possible par le décret Hamon, ne permettra que dans très peu d'écoles les réunions d'équipe : en effet, certains enseignants sollicités par les municipalités participeront aux TAP.

C'est un comble de constater que le temps théorique de concertation augmente (les 60h d'AP devenues APC contiennent maintenant 24h de concertation supplémentaires), mais que la possibilité concrète de le tenir diminue. La réalité vécue par les équipes, c'est le morcellement de ce temps le midi, entre deux temps de classe... Si la part de la concertation nécessaire à l'organisation matérielle de l'école peut se tenir dans ces interstices, c'est le temps long de l'élaboration collective, de la réflexion pédagogique d'équipe qui est sacrifié. A quel fonctionnement de l'école peut conduire cette évolution ? Le projet du SNUipp-FSU d'une école reposant sur la réflexion d'équipe ne peut s'y retrouver.

C'est un comble aussi de constater que certaines municipalités (La Courneuve, Montreuil, Stains...) étaient prêtes à mettre en place une organisation qui réintégrait le temps de concertation des enseignants dans un emploi du temps régulier des écoles, mais que ces projets n'ont pu être présentés au CDEN : ce sont les décrets du ministère de l'Éducation nationale qui les interdisent !

Dès la rentrée, le SNUipp-FSU s'emploiera à recenser toutes les difficultés engendrées par cette réforme imposée contre l'avis des enseignants.

Nous nous appuyerons sur les informations concrètes des écoles pour démontrer notamment que le temps de concertation est mis à mal : avec les enseignants, le SNUipp-FSU fera entendre la nécessité d'un cadrage national qui prévoit la réintégration du temps de concertation dans l'emploi du temps régulier des écoles !

Rachel Schneider



Nos priorités pour réussir l'école !

Pour la réussite de tous les élèves...

Faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la nation. Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants. Il est incompréhensible que la révision des temps et celle des programmes scolaires (repoussée à 2015 pour la maternelle et 2016 pour l'élémentaire) n'aient pas été traitées ensemble.

On reste donc encore loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Les difficultés rencontrées cette année (inégalités territoriales, non gratuité, partage des locaux, confusion des rôles...) vont s'étendre. L'Éducation nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de délégations émanant des conseils d'école dans l'intérêt du service public d'éducation et non selon le bon vouloir des collectivités locales. Il n'est pas acceptable que la liberté de choisir ses horaires laissée à l'enseignant privé puisse, localement, mettre l'école publique en difficulté.

... les priorités sont ailleurs !

C'est pour cette raison que nous continuons de demander la « non généralisation » de cette réforme, la suspension de sa mise en œuvre partout où les équipes enseignantes l'estiment nécessaire et une réécriture complète du décret Peillon.

La réforme des rythmes n'était pas la priorité. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions.

Il y a des urgences !

La diminution des effectifs par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. La réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail passent aussi par du temps dérogé pour les enseignants pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.

Le ministère doit rétablir une formation continue répondant aux besoins professionnels des enseignants qui a quasiment disparu. Notre école a besoin d'enseignants formés, reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunérés à la hauteur de leur niveau de qualification. Dans un premier temps, les rémunérations et perspectives de carrière doivent être alignées sur celles des enseignants du second degré.

D'ores et déjà, la prochaine rentrée se prépare dans des conditions qui ne permettront pas d'améliorations pour l'école et ses personnels. C'est une alerte sociale que nous lançons dès à présent pour la rentrée prochaine. Nous construisons les actions nécessaires. Pour nous, la question d'une grève nationale est posée.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignants des écoles.



Réforme de la «formation» initiale : peu d'effets sur la crise des vocations

L'année scolaire 2014-2015 est une année de transition entre la réforme de la formation menée par le gouvernement de N.Sarkozy et la nouvelle mouture voulue par V.Peillon. Cette situation entraîne deux cohortes de stagiaires, issues de deux concours et avec des systèmes de formation différents : les PES (*professeurs des écoles stagiaires*) et les ES (*étudiants stagiaires*).

Cadre général de cette année de double formation

Depuis maintenant 5 ans, nous voyons arriver dans nos écoles de jeunes collègues PES privés de formation à l'IUFM mais avec un niveau Master (disciplinaire ou de l'enseignement). Dans notre département, ces collègues avaient comme «formation» un accompagnement par un Maître Formateur (6 visites environ) et un Professeur d'IUFM (2 visites), une inspection lors du troisième trimestre et 3 commissions d'évaluation au cours de l'année amenant, en principe, à leur titularisation. S'ajoutant à ce dispositif, les PES avaient 18 heures de formation obligatoire et un grand nombre de formations facultatives hors temps scolaire.

Le SNUipp-FSU 93 a continuellement demandé à ce que ce dispositif soit amélioré afin que :

- les nouveaux collègues puissent avoir plus de temps avec leurs formateurs en étant déchargés des heures d'AP/APC;
- les stagiaires puissent bénéficier d'une formation sur temps scolaire qui leur permettent d'avoir un minimum d'apports théoriques.

Lors de son arrivée au gouvernement, M. Peillon a voulu transformer la formation des enseignants en réintroduisant une formation rémunérée en alternance (1/2 temps

classe et 1/2 temps à l'ESPE, ex-IUFM) après le concours en fin de M1. Cette formation avait pour but de permettre aux nouveaux lauréats du CRPE de connaître la réalité du terrain mais aussi d'enrichir des connaissances théoriques sur leur futur métier. Le double objectif ainsi poursuivi était l'acquisition d'un Master métier de l'enseignement et la titularisation.

Pour le SNUipp-FSU cela reste toujours insuffisant. Seule une réelle formation longue (2 années) comprenant un 1/3 temps en classe et le reste à l'ESPE peut permettre des acquisitions suffisantes pour appréhender la polyvalence du métier. La place du concours (fin du M1), ainsi que les conditions de validation du Master sont à améliorer afin de permettre aux futurs enseignants d'avoir le temps de mettre en relief la pratique sur le terrain sous l'éclairage des apports théoriques.

Les deux dispositifs coexisteront pour la dernière année. Nous rencontrerons des stagiaires de l'enseignement avec deux statuts différents : les PES, comme nous les connaissons depuis 5 ans, et les nouveaux Etudiants Stagiaires, issus de la réforme Peillon.

Organisation des formations des deux cohortes

Pour cette année 2014/2015, le ministère a décidé que la formation des PES serait réduite à néant afin de favoriser la nouvelle mouture (réforme Peillon). Dans de nombreux départements, les consignes nationales n'ont pas entièrement été suivies par les Directions départementales de l'Education Nationale.

PES (issus du concours 2014 exceptionnel) : En Seine-Saint-Denis, le DASEN a décidé de reprendre l'organisation de la formation des PES des années précédentes, en l'allégeant au maximum. Les 439 PES seront suivis par une équipe composée d'un DEA*, d'un MF*, et coordonnée par un IEN. Les professeurs d'ESPE disparaissent du dispositif. Cet accompagnement se fera lors de 3 visites (au lieu de 6 précédemment) et d'une inspection. Les PES auront 2 commissions d'évaluation (au lieu de 3) qui se tiendront en circonscription (à l'ESPE précédemment).

A ce dispositif d'accompagnement s'ajoutent 18 heures de formation obligatoires spécifiques (à la place des animations pédagogiques), des heures de formation facultatives et un accueil de 4 journées avant la rentrée des enseignants.

Pour le SNUipp-FSU 93, ce dispositif va renforcer l'isolement des PES dans leur circonscription. Des heures de formation sur temps scolaire (sous forme de stage) doivent être proposées aux PES, afin de leur permettre une ouverture théorique nécessaire à la pratique de la classe.

ES (issus du concours 2014 rénové) : Les nouveaux Etudiants Stagiaires au nombre de 589, quant à eux, disposeront d'une formation en alternance (1/2 temps ESPE, 1/2



classe) qui débutera en septembre. L'accompagnement se fera par une équipe composée d'un DEA, de MF, d'un Professeur de l'ESPE, et coordonnée par un IEN. Un des membres de l'équipe sera le tuteur du stagiaire. Ils encadreront l'ES au moyen de visites en classe (3 visites de MF + 3 du Professeur de l'ESPE), de 2 commissions d'évaluation mixtes de suivi, d'un dossier de suivi et d'un livret d'évaluation (une inspection peut éventuellement avoir lieu si le suivi de l'ES l'a rendue nécessaire). Un volet universitaire, avec la nécessaire validation du Master et de son mémoire de deuxième année, se rajoute à ce suivi de terrain et aux demandes institutionnelles liées. Les ES devront mener de front une formation universitaire exigeante (rédaction d'un mémoire de recherche universitaire

et validation de modules de formation), et une pratique de terrain avec son lot de visites et de demandes variées de la part des formateurs.

Pour le SNUipp-FSU 93, la formation des ES sera certainement très lourde à cause de la double exigence terrain-université. La formation des futurs enseignants doit être qualifiante et déboucher sur un Master, mais la part de terrain est beaucoup trop importante pour permettre une réelle réflexion sur les apports théoriques de la formation.

Avenir de la formation et du métier

Lors de la campagne présidentielle et après la prise de fonction de F.Hollande, une ambition forte avait été annoncée pour l'école et pour la formation des enseignants. Enseigner est un métier qui s'apprend et le terrain ne peut pas être le seul lieu d'apprentissage. Des postes ont été créés et l'horizon semblait s'éclaircir. Mais les réformes avancées n'ont pas été à la hauteur de l'ambition affichée.

L'annonce des créations de postes n'a pas été un message assez fort : les inscriptions aux 2 concours n'ont pas été à la hauteur de ce qui était attendu. Pour le 93 : seulement 439 PES (concours 2014 exceptionnel) recrutés sur les 450 attendus et seulement 589 ES (concours 2014 rénové) sur les 630 attendus. Pour l'Académie de Créteil, la perte totale est de 220 postes. Sur 29 académies, seulement 9 ont fait le plein de candidats pour le concours 2014 exceptionnel, sur l'ensemble de la France ce sont 685 postes perdus (soit près de 10% du volume total des postes proposés).

Comme le SNUipp-FSU l'avait annoncé, la crise des vocations, au vu des résultats du concours, est donc plus profonde et le gouvernement n'a pas pris les mesures à la hauteur de l'enjeu. De nombreuses interrogations sur l'avenir de l'école, sur les conditions de travail ne permettent pas aux étudiants de se lancer dans une formation qui ne débouche que sur l'enseignement.

Le SNUipp-FSU 93 demande que des mesures fortes soient prises : une revalorisation réelle du salaire des enseignants à tous les échelons de la grille indiciaire, une amélioration réelle des conditions d'exercices (effectifs par classe, RASED...), un pré-recrutement sécurisant qui permette aux étudiants de suivre leurs études tout en étant rémunérés favorisant la réussite du concours, une formation complète et réellement professionnalisante.

Pour le SNUipp-FSU 93 cette situation est hélas logique car l'attractivité de notre profession est en berne ; la faute à une dévalorisation du métier indigne du niveau de qualification actuellement exigé. Un nouvel enseignant issu du concours rénové gagnera lors de son année de stage un salaire équivalent à 1,1 fois le SMIC (réincorporation à l'échelon 1, au lieu du troisième pour les PES). L'évolution salariale au cours de la carrière est aussi un frein aux vocations, surtout lorsqu'on est titulaire d'un Master disciplinaire qui permet de travailler dans des secteurs plus attractifs. L'élévation du niveau de recrutement et la place du concours en fin de M1 sont aussi certainement en cause. Cette situation empêche de nombreux étudiants de mener leur projet lorsqu'ils ont la nécessité de travailler pendant leurs études. Cette situation met en concurrence le Master enseignement avec des Master disciplinaires qui permettent une ouverture professionnelle plus grande. Les conditions de travail, des mesures qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée... sont aussi des éléments qui poussent les étudiants à suivre d'autres filières professionnelles.

Nous sommes donc loin du compte et seule une réelle volonté politique de transformation de l'Ecole et d'investissement, permettra aux vocations d'éclorre à nouveau.

Valérie Kownacki, Irwin Carteron

*DEA : Directeur d'école d'application.

*MF : Maître formateur.



Education prioritaire beaucoup reste à faire !...

Après les annonces du ministre début janvier, c'est la circulaire 2014-077 du 4 juin 2014 qui détaille la «refondation de l'éducation prioritaire».

Objectifs et contenus :

Dans l'introduction, le ministère reprend le constat de la corrélation entre le milieu social et le niveau scolaire et suite aux interventions du SNUipp-FSU affirme que le but de la politique d'éducation prioritaire est de «permettre que le système éducatif soit le même pour tous dans des contextes sociaux différenciés avec la même hauteur d'exigence».

Si nous partageons pleinement l'idée que «l'éducation prioritaire ne constitue pas un système éducatif à part», nous ne pouvons admettre que l'objectif de réduction à moins de 10% des écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire soit limité aux compétences du socle commun : pour le SNUipp-FSU, les programmes doivent être le seul référentiel pour tous.

La circulaire insiste sur le développement de «collectifs de travail, avec l'appui de la formation» : le SNUipp-FSU se retrouve tout à fait dans cette conception collective du métier enseignant. De la même manière, nous ne pouvons qu'approuver certaines pistes pour lutter concrètement contre les inégalités scolaires, telles qu'«enseigner et construire plus explicitement les savoirs et les compétences que l'école requiert, savoirs et compétences que les élèves les plus favorisés culturellement ont acquis avant même leur entrée à l'école, mais que beaucoup d'autres ne peuvent acquérir que grâce à celle-ci. Il s'agit de rendre visibles les prérequis et d'explicitier les codes de l'école». De ce point de vue, la priorité donnée à «l'apprentissage de la lecture et de la compréhension» nous semble très cohérente.

Quelles écoles, quels réseaux retenus ?

La circulaire précise que «le nombre total des réseaux en éducation prioritaire reste inchangé à 1081 réseaux. Pour les syndicats de la FSU, la refondation de l'éducation prioritaire a été faite à l'envers : nous exigeons que la détermination des réseaux se fasse à partir des critères retenus, et non l'inverse !

Si le nombre de réseaux doit être arrêté au niveau national, il revient aux recteurs d'identifier «les collèges et les écoles des réseaux de l'éducation prioritaire sur la base des indicateurs de difficulté sociale mis à leur disposition par le niveau national. Un dialogue est mené dans les instances tant au niveau académique qu'au niveau départemental». Cette liste sera «révisée tous les quatre ans».

Les critères retenus sont présentés dans la

circulaire : il s'agit des «niveaux de diplôme de la population», des «taux de chômage», des «professions et catégories sociales», des «taux de boursiers», du «revenu médian».

Lors des CTSD, plusieurs écoles du département ont demandé leur classement en Education prioritaire. Aucune réponse n'ayant été apportée, le SNUipp-FSU accompagnera les écoles qui ont rassemblé des éléments pertinents à partir desquels les équipes demandent le classement en Education prioritaire.

Nous conseillons aux écoles concernées de nous contacter rapidement et de reformuler leur demande dès le début du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Le FSU demande la transparence dans la détermination des réseaux REP et REP+ à tous les niveaux.

Pour la rentrée 2014, en Seine Saint-Denis :

6 collèges sur les 18 en «ECLAIR» ont été classés «REP+» comme 1^{ère} étape, de même que les 58 écoles élémentaires et maternelles rattachées. Les autres écoles actuellement classées ZEP ou ECLAIR gardent leur classification pour cette année.

Dispositifs et moyens, côté élèves :

Au cours des différentes consultations, les enseignants avaient clairement mis en tête de leurs revendications la baisse des effectifs dans les classes : le SNUipp-FSU dénonce la politique gouvernementale d'austérité qui conduit à ce que les créations de postes annoncées ne couvrent qu'à peine la poursuite de l'augmentation démographique ! Nous sommes très loin de la baisse du nombre d'élèves par classe voulue par les collègues.

De la même manière, des dispositifs intéressants sont, de fait, en «concurrence» avec les ouvertures de classe, notamment en Seine Saint-Denis !

Le dispositif «plus de maîtres que de classes» et l'accueil des moins de trois ans sont censés se généraliser dans tous les REP+ à la rentrée 2015, pour être étendus à toute l'éducation prioritaire ensuite. Mais avec quels moyens ???

Devant la remise en cause des seuils d'ouverture de classes dans le département, devant l'insuffisance des postes créés, aggravée par les difficultés de recrutement (130 contractuels sont recrutés par la DSDEN de Seine Saint-Denis dès cette rentrée 2014), le SNUipp-FSU lance une alerte sociale, tant au niveau départemental que national !

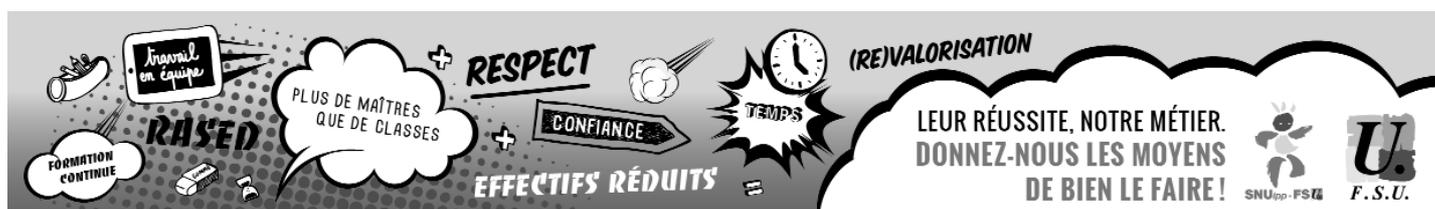
Dispositifs et moyens, côté enseignants :

Côté indemnités et promotions : ce n'est qu'à la rentrée 2015 que l'indemnité «ZEP» sera doublée pour les REP+, et multipliée par 1,5 pour les REP (l'indemnité ECLAIR disparaît alors). Par ailleurs, la circulaire annonce que «les modalités de prise en compte de l'exercice en éducation prioritaire pour l'accès à la hors-classe seront réexaminées pour les promotions de 2015». Pour le SNUipp-FSU, si l'exercice en éducation prioritaire doit être reconnu, il n'est pas question de pénaliser les collègues en hors-EP !

Pour la concertation et la formation : 18 demi-journées de classe sont libérées par an dans les REP+. Le SNUipp-FSU porte la revendication d'un vrai temps d'élaboration collective, car les enseignants, après des années

de politiques destructrices, ont absolument besoin de reconstruire leur légitimité en tant qu'expert pédagogique. **Mais la question des moyens est incontournable.** Au-delà du constat que les collègues du second degré bénéficient d'une décharge de service plus intéressante, on peut s'interroger sur la mise en œuvre de cette mesure : en Seine Saint-Denis, ce sont 20 postes sur les 147 attribués au département qui sont consacrés à cette mesure. Comment les collègues en éducation prioritaire vivront cette organisation, quand des classes ne seront pas pourvues à la rentrée, ou le seront par des contractuels ?... **Nous invitons tous les collègues à nous informer des situations problématiques dès la rentrée !**

Rachel Schneider



APC : STOP ou encore ?

En 2012 les APC ont remplacé les AP mises en place en 2008 par Darcos pour justifier la disparition de milliers de postes de RASED dont nous exigeons toujours le retour. Ce dispositif APC, pas plus que l'ancien, ne permet aux élèves de résoudre les difficultés d'apprentissage qu'ils rencontrent, ni aux enseignants d'appréhender réellement les modes d'apprentissage des élèves pour les aider. Ces temps d'APC sont mis en place de façon très disparate et sont jugés inefficaces par un nombre important de nos collègues.

Le SNUipp-FSU demande l'arrêt des APC. Nous devons engager avec toute la profession une réflexion globale et rencontrer le ministère sur cette question. Pour le SNUipp-FSU ces APC ne représentent en aucune manière l'aide aux élèves en difficulté réclamée par les enseignants. La place, le contenu, la durée de ces APC sont bien souvent envisagés comme une simple « case à remplir » dans un emploi du temps déjà bien chargé et complexifié en cette rentrée par la généralisation de la réforme des rythmes.

C'est pourquoi, depuis 2 ans certains de nos collègues cherchent comment utiliser ces temps d'APC de façon plus pertinente, par exemple pour mieux accueillir les élèves. Les élèves sont habituellement accueillis le matin et l'après-midi dans la cour, la proposition d'expérimentation faite par ces collègues est d'accueillir d'une manière échelonnée les élèves dans les classes pendant ces 10 minutes avec plusieurs objectifs :

- Poursuivre le travail d'apaisement du climat scolaire ; créer pour cela un «temps de transition» systématique entre l'extérieur et la classe ;

- Aménager un temps d'accueil éducatif basé sur la régularité et permettant des interventions personnalisées ;
- Installer les enfants, même très éloignés des attentes de l'école, dans leur «métier d'élève» (certains élèves gagnent à être informés des notions qui vont être abordées) ;
- Permettre progressivement à chaque enfant d'acquiescer une méthodologie de travail et de devenir de plus en plus autonome (mise en ordre régulière de la case, du cartable, des outils de travail : classeur, etc).

Par ailleurs, ce projet d'utilisation des APC est également une manière de faire reconnaître les 10 mn d'accueil des élèves avant le début du temps de classe d'une part, de cesser le bricolage d'heures avec quelques élèves en dehors du cadre de droit commun d'autre part.

Nous ne nous épargnerons pas le rapport de force avec le ministère sur cette question de l'arrêt des APC, mais nous pouvons aussi inciter nos collègues à faire des propositions construites collectivement pour les faire évoluer dès à présent.

Martine Caron
Rachel Schneider



La nouvelle circulaire définissant le fonctionnement et les missions des RASED doit paraître en septembre

Le mercredi 11 juin 2014 a eu lieu le troisième et dernier groupe de travail sur la rédaction de cette nouvelle circulaire dont la parution est annoncée pour la rentrée 2014.

Les évolutions notables par rapport à la dernière circulaire de 2009

→ Il est affirmé que, dans l'accompagnement des élèves en difficulté, les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. L'aide sous forme d'APC (ou autre SRAN*) n'apparaît pas du tout dans la circulaire. La nécessité d'actions de prévention a été ajoutée à la demande du SNUipp.

→ Il est écrit en en-tête des missions des enseignants spécialisés qu'ils apportent une **aide directe aux élèves** manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. L'appui aux équipes enseignantes est donc une réponse complémentaire de l'aide aux élèves. A ce titre, le SNUipp a rappelé que l'expertise de ces personnels repose essentiellement sur leur pratique quotidienne auprès d'élèves en difficulté leur donnant une place à la fois originale et spécifique dans le système éducatif.



→ La définition d'un pôle ressource de circonscription : le SNUipp a tenu à ce que sa fonction soit précisée dans le sens d'un lieu de co-élaboration des grands axes de l'aide aux élèves et aux écoles, comme cela existe actuellement dans le cadre des réunions de grand réseau. Ce n'est pas le lieu du traitement des demandes d'aides spécialisées et des répartitions entre personnels du RASED. Le RASED est une composante de ce pôle mais garde sa spécificité de fonctionnement. Si le pilotage du RASED par l'IEN est institutionnellement nécessaire, il doit s'appuyer sur l'expertise des personnels concernés. C'est la condition de l'efficacité de ce dispositif d'aide spécialisée.

→ Le rôle du RASED auprès des élèves en situation de handicap est spécifié notamment dans sa mission d'appui aux équipes enseignantes pour la mise en œuvre des PPS* et du futur PAP*. Le SNUipp-FSU a demandé que cette mission n'ait pas un caractère systématique, ce qui risquerait de déporter les moyens RASED vers les fortes demandes liées aux situations de handicap.

Ce qui peut légitimement nous inquiéter

Si l'aide directe aux élèves est stipulée en préambule des missions, elle n'apparaît pas aussi clairement dans le paragraphe concernant l'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative (maître G). On assiste à un subtil glissement sémantique : là où le maître E «**accompagne**» les élèves et apporte une «**remédiation pédagogique**», le rééducateur «**recherche et participe**» à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées. Si le mot n'est pas employé, grâce notamment aux interventions du SNUipp, on voit bien, derrière les termes employés, la tentation de faire du maître G un «**conseiller expert**» à même de faire «**évoluer les situations**» des élèves.

Un autre glissement menace la rééducation : la juxtaposition des mots «difficultés» et «troubles» pour décrire ce qui peut affecter les apprentissages ou le comportement des enfants, et pour lesquels le rééducateur doit proposer des démarches adaptées. La notion de troubles renvoie-t-elle au handicap ? Faut-il voir là l'idée de confier au maître G une mission proche de celle dévolue dans notre département aux conseillers à la scolarisation ?

On le voit bien, il y a nécessité à s'emparer de la phrase en en-tête des missions des enseignants spécialisés pour mettre en avant l'aide directe aux élèves, notamment pour les rééducateurs. Ceux-ci doivent pouvoir participer activement et auprès des élèves, à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées. Le conseil aux équipes ne peut se substituer ni à la remédiation spécialisée ni à la rééducation.

La vigilance et l'intervention de tous seront de mise à la rentrée !

*SRAN : Stage de remise à niveau.

*PPS : Projet personnalisé de scolarisation.

*PAP : Projet d'aide personnalisée

Quelle scolarisation pour les élèves en situation de handicap ?

La scolarisation des élèves en situation de handicap a fortement augmenté depuis la loi de 2005. Cela s'est malheureusement opéré dans un contexte économique défavorable avec une école fortement attaquée par des suppressions de postes et où les conditions d'enseignement se sont dégradées. L'accent a donc été mis sur l'aspect quantitatif au détriment du respect des besoins des élèves en situation de handicap !

Maintenant que les attaques ont cessé au niveau des suppressions de postes, nous pouvons constater quelques améliorations dans notre département pour la rentrée de septembre 2014 :

- **des créations de CLIS et d'ULIS à la hauteur des besoins exprimés par la MDPH.** Nous demandons depuis de nombreuses années que les effectifs de ces classes/dispositifs soient revus à la baisse, il faudra donc poursuivre la création de postes,
- **une augmentation des départs en formation de spécialisation CAPA-SH.** Cela ne permettra pas de former l'ensemble des enseignants travaillant sur des postes spécialisés. Il y a notamment un gros déficit au niveau de l'option D,
- **la parution d'un nouveau texte sur les AVS qui tend à rompre avec la précarité** de ces postes en permettant à certains d'obtenir un CDI. Cela reste très insuffisant car seule une petite minorité pourra bénéficier de ce contrat. Le SNUipp-FSU revendique depuis l'arrivée de ces personnels la création d'un vrai métier avec un statut, une formation, un niveau de recrutement, un cadre d'emploi et une clarification de leurs missions,
- **un recentrage des missions des Conseillers à la Scolarisation sur le handicap.** Le SNUipp-FSU 93 défend chaque année ces postes spécifiques à notre département et nous demandons la création de nouveaux postes afin de répondre à l'ensemble des besoins.

Même si cela concourt à améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, il reste encore beaucoup à faire :

- **Il y a encore beaucoup trop de postes vacants de psychologues et de médecins scolaires.** Un versant important des observations de l'enfant étant absent, cela nuit à l'élaboration d'un projet de scolarisation adapté aux besoins de l'élève. L'aide, le suivi et le lien au niveau de l'équipe enseignante mais aussi des parents sont fortement mis à mal.
- **Le traitement des dossiers MDPH est encore trop long.** Nous demandons la création de nouveaux postes de Référents Handicap ainsi que la création de postes au sein de la MDPH afin de faciliter l'élaboration, le suivi et le traitement des dossiers.

→ **Il y a un manque de places en établissements spécialisés** mais aussi de structures IME et IMPRO, ce qui conduit à proposer un projet de scolarisation qui n'est pas adapté aux besoins de l'élève en situation de handicap. Il y a notamment beaucoup d'élèves en CLIS qui attendent une place en établissement spécialisé et cela peut mettre à mal le fonctionnement de la classe voire de l'école. Les élèves de CLIS et ULIS ne bénéficient pas toujours de la prise en charge prévue par le SESSAD. Là, également, il faut des moyens nouveaux, pour que les SESSAD* puissent fonctionner correctement.

→ **Il y a un manque de places dans les centres de soins (CMP, CMPP...)** qui engendre une liste d'attente de plusieurs mois dans certaines villes.

Le SNUipp-FSU 93 diffusera un questionnaire au cours du premier trimestre, afin de faire le point sur la situation dans le département, de la scolarisation des élèves en situation de handicap et des difficultés que peuvent rencontrer les collègues. Cela permettra d'affiner nos revendications afin de construire ensemble une mobilisation permettant l'amélioration de l'école pour tous les élèves.

Des réunions organisées par le SNUipp-FSU 93 se tiendront tout au long de l'année sur ce sujet, venez vous informer et participez aux débats.

*SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile.





Syndicalistes et antifascistes : rassemblons nos forces contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques

Le 29 janvier 2014, la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la Fidl, appelaient toutes les organisations syndicales à rassembler leurs forces contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques.

*Dossier complet de la campagne unitaire à lire sur le site de la FSU.
(<http://www.fsu.fr/-2014-Unis-contre-l-extreme-droite-.html>)*

Après les élections municipales, marquées par un vote important en faveur des listes d'extrême droite, il a été décidé de mener un travail de vigilance unitaire concernant l'administration des villes dirigées par le FN, ainsi qu'un travail de soutien aux personnels et usagers de leurs services publics.

Le résultat des élections européennes a confirmé la poussée de l'extrême droite, qui se nourrit de la désespérance sociale et du rejet des politiques des gouvernements successifs au service du patronat.

L'extrême droite étend son influence en France, mais aussi en Europe.

Face à son idéologie nationaliste, xénophobe et anti-sociale, il est plus que jamais nécessaire que toutes les forces qui agissent pour la transformation sociale se fédèrent. Construisons les mobilisations et luttons pour faire progresser la démocratie et gagner de nouveaux droits et conquêtes sociales.

Parce que les politiques d'austérité engendrent la détresse sociale à partir de laquelle l'extrême droite se renforce, la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la Fidl, poursuivront, à tous les niveaux, la recherche de l'unité syndicale la plus large afin de gagner l'indispensable changement de politique économique et sociale.

Le vivre-ensemble et l'égalité doivent rester les valeurs qui animent et conduisent notre société.

L'École n'est pas épargnée par les attaques des forces réactionnaires. Le SNUipp a dénoncé les tentatives d'instrumentalisation de l'École par l'extrême droite à travers les JRE et la campagne mensongère contre les ABCD de l'égalité. En Seine-Saint-Denis, il y a eu des mobilisations de sections locales contre la présence de Civitas pour une conférence sur la théorie du genre (le 15 mars à Noisy-le-Grand) et contre une conférence de Farida Belghoul (le 13 avril à Saint-Denis).

«En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite» Pierre-Yves Bulteau

C'est un petit livre, édité dans un format poche (164 p. - 5 €), par les éditions de l'Atelier. Un livre accessible à tous, qui répond à 73 idées reçues diffusées par l'extrême droite en les contrecarrant une à une. Syndicats de salariés et d'étudiants, associations s'unissent pour soutenir la publication d'un livre antidote au discours du Front national. Un argumentaire développé par Pierre-Yves Bulteau, précédé d'une introduction de Gérard Aschieri, Frédéric Bodin, Agnès Naton et Pierre Tartakowsky.



Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (<http://www.visa-isa.org>)

VISA regroupe des militant-e-s de la FSU, de la CGT, de la CFDT, de SOLIDAIRES, du Syndicat de la Magistrature, de la CNT et de l'UNEF qui, depuis 1996, recensent, analysent, dénoncent, les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du Front national sur le terrain social. VISA se veut être un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail.

Indemnités/Heures supplémentaires/Primes

(*) Code
Fiche de paie.

Indemnités de sujétion spéciale

Remplacement (ISSR)

(*702)

Cette indemnité concerne les collègues exerçant sur des postes de ZIL, BD, BD ASH, à condition d'effectuer un remplacement en dehors de son rattachement administratif (école) :

- moins de 10 km (entre l'école de rattachement et lieu de remplacement) : 15,20 €/jour.
- de 10 km à 19 km : 19,78 €/jour.

Direction (*112)

Nombre de classes	Part fixe	Part variable
1 à 4 classes	1295,62 €	300 €
5 à 9 classes	(107,97 € par mois)	600 €
plus de 10 classes		900 €

Direction en ZEP : + 20 % (*7)

Nombre de classes	Part fixe	Part variable
1 à 4 classes	1554,74 €	360 €
5 à 9 classes	(129,56 € par mois)	720 €
plus de 10 classes		1080 €

Direction pour les écoles ECLAIR :

Nombre de classes	Part fixe	Part variable
1 à 4 classes	1943,43 €	450 €
5 à 9 classes	(129,56 € par mois)	900 €
plus de 10 classes		1350 €

Intérim de direction :
(150 %
de l'indemnité de direction)

Indemnités diverses⁽¹⁾ : Instituteurs et Professeurs des Ecoles

Indemnité de fonction particulière (*408) PE spécialisés, maîtres formateurs (sauf CPAIEN), CPD EPS, SEGPA, Psy, RASED	834,12 €/an non cumulable avec une N.B.I.
Indemnité enseignant Référent	929 €/an
Indemnité SEGPA, ULIS, classes relais (*147)	1558,68 €/an
Indemnité de fonction maître formateur, tutorat accueil et accompagnement des étudiants (*650)	929 €/an

(1) Des rappels devront être effectués.

Indemnité de «garantie individuelle de pouvoir d'achat» (GIPA)

Pour 2011, cette indemnité concerne la période comprise entre le 31/12/2006 et le 31/12/2010.

Vous trouverez un logiciel de calcul de cette indemnité sur le site www.snuipp.fr/gipa.

Indemnité de déménagement

- s'adresser au directeur académique d'accueil,
- faire la demande dès que vous êtes nommé(e) à titre définitif dans le département.

C'est un forfait, mais le taux est différent si c'est une promotion (ex. concours PE) ou une permutation.

Indemnité ZEP (CLIN, CLIS) (*403) : 1155,60 €/an

Heures au titre des collectivités territoriales (*4210)

Décret 66-787 du 14/10/66	Surveillance, cantine etc.. (60 % taux base)	Etudes surveillées (90 % de l'heure d'enseignement)	Heures d'enseignement (125 % taux base)
Instituteur	10,37 €	19,45 €	21,61 €
Professeur des écoles	11,66 €	21,85 €	24,28 €
Professeur des écoles Hors Classe	12,82 €	24,04 €	26,71 €

Heures de coordination

et synthèse en SEGPA - EREA (*4210)

Heures supplémentaires ZEP (1er degré) (*4410)

Stages de remise à niveau (*5404)

Accompagnement éducatif (*5401)

Instituteur	Professeur des écoles	Professeur des écoles Hors Classe
21,61 €/h	24,28 €/h	26,71 €/h

Primes pour les nouveaux collègues

Prime d'entrée dans le métier

pour les personnels titularisés pour la première fois dans un corps de fonctionnaires enseignants :

1500 €

versée automatiquement, en deux fois (novembre/janvier)

Prime spéciale d'installation (*127) :

Zone 1 : 2055,52 €

Voir circulaire arrivant dans les écoles en octobre.

Calendrier Scolaire 2014-2015 (Zone C : Bordeaux - Créteil - Paris - Versailles)	
Rentrée scolaire des enseignants	lundi 1^{er} septembre 2014
Rentrée scolaire des élèves	mardi 2 septembre 2014
Toussaint	du samedi 18 octobre 2014 au lundi 3 novembre 2014
Noël	du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015
Hiver	du samedi 14 février 2015 au lundi 2 mars 2015
Printemps	du samedi 18 avril 2015 au lundi 4 mai 2015
Début des vacances d'été	samedi 4 juillet 2015
Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.	

